# Les Nicolas, libraires à Grenoble (1608-1681)



La famille des Nicolas jouit d'une certaine célébrité non seulement dans la librairie grenobloise, mais encore dans l'histoire de notre ville, mais, avant de présenter leur généalogie, nous ferons remarquer qu'on n'a toujours fait qu'un seul et même personnage du père et du fils, portant tous deux le même prénom : Jean.

A. Rochas, Biographie du Dauphiné, hésite à admettre que Nicolas ait été consul depuis 1621. « S'il faisait, dit-il, des romans en 1680, à quel âge aurait-il été consul en 1621? » Rochas pressentait avec raison deux personnes différentes. Cet auteur et d'autres biographes le qualifient d'imprimeur. Les Fastes consulaires de Grenoble<sup>4</sup> mentionnent, aux élections de 1621², 1637 et 1657, le consul Nicolas « imprimeur-libraire ». La qualité d'imprimeur est inexacte.

Jean Nicolas, I<sup>er</sup> du nom, libraire de 1608 à 1649, eut pour successeur son fils Jean, lle du nom, 1649-

<sup>1</sup> Grenoble, imp. G. Dufont. 1884, p. 17-18.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> D'après l'inventaire des archives municipales, il sut nommé conseiller de la ville en 1628, fonction qu'aurait dû remplir de droit Antoine Jullien, troisième consul de l'année précédente, décédé (BB. 81).

1680, qui lui-même fut remplacé par Louis Nicolas, 1680-1682.

Ils exercèrent leur commerce de libraire durant 73 ans dans la maison qu'ils possédaient rue du Palais.

1

Jean Nicolas, I<sup>er</sup> du nom, naquit aux Terrasses, près La Grave, en 1587, d'humbles marchands protestants<sup>1</sup>, vint s'installer libraire à Grenoble, où il tenait boutique dès 1608, rue du Palais, à l'enseigne de la Palme<sup>2</sup>. J. Nicolas ne paraît pas avoir édité d'ouvrages avant 1620, mais, depuis cette époque jusqu'en 1648, ses productions ou éditions furent plus nombreuses, surtout depuis 1649, époque où il s'associa son fils Jean.

Ce libraire vendait les pamphlets et les feuilles volantes politiques ou religieuses qu'imprimait Antoine Blanc et dont ce dernier était souvent l'auteur. En 1615, le libelle intitulé: La chemise sanglante d'Henry le grand, réimprimé par A. Blanc, ainsi que l'opuscule ayant pour titre: Antidote à la France malade, dont il était l'auteur, avaient été saisis. Antoine Blanc et Jean Nicolas surent, pour ce fait, conduits aux prisons de la conciergerie du palais, et, par arrêt criminel rendu par la chambre de l'édit du Parlement de Grenoble, du 30 janvier 1616, A. Blanc sur con-

¹ Un'Laurens Nicolas exerçait le commerce de librairie à Grenoble dès 1558. Nous le voyons louer, le 5 juin 1563, de Gabrielle Faure, veuve d'Amieu Ponnat, procureur au parlement, une boutique, rue du Palais. Appartiendrait-il à la même famille? (Minutes de M. Eynard.)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Dès cette époque, jusqu'en 1043, il tint en location, d'Antoine Boysson, puis de sa fille, Méraude Boysson, femme d'Étienne Maximy, secrétaire du roi, la boutique qu'il occupait rue du Palais, (Dossier concernant la maison de la rue du Palais, qui appartint plus tard à Fr. Provensal.)

damné à faire amende honorable et à six livres d'amende, et les exemplaires des livrets diffamatoires brûlés, « et pour le regard dudit Jean Nicolas libraire, autre chose n'apparaissant, a mis icelluy hors de cour et de procès, sans despens<sup>4</sup> ».

Les frères de Jean Nicolas, marchands des montagnes de l'Oisans, descendaient fréquemment à Grenoble pour leurs affaires. Pierre, Augustin et Moyse étaient de ce nombre.

Ils vivaient au hameau des Terrasses, près LaGrave, où la famille Nicolas possédait quelques biens. Jean Nicolas, installé à Grenoble, ne comptant plus retourner dans son pays natal, vendit à son frère Moyse, le 20 juillet 1630, « une maison, grange et un pré de trois sétérées qu'il possédait au lieu et montagne des Plaignes, mandement de La Grave, pour le prix de 465 livres tournoises ». L'acte fut passé à Grenoble dans la boutique de J. Nicolas<sup>2</sup>.

Jean Nicolas avait épousé, vers 1620, Marthe Jullien, de laquelle il eut quatre enfants:

1º Jeanne, mariée le 29 décembre 16.10, en l'église réformée de Grenoble, à François Vacher, huissier en la cour de Parlement, fils de feu Pierre, gendarme de la compagnie d'ordonnance du connétable de Lesdiguières, et de Jeanne Boloud. Parmi les témoins du contrat figurent Jean Nicolas père, Antoine Jullien, grand-père de l'épouse, Jacques de Valais, Daniel Livache et Perrachon, avocats, de Perissol, Alleman et Pascal<sup>3</sup>.

2º Jean, IIe du nom, qui suit.

3° Louis, Ier du nom, marchand4, 3° consul de la

<sup>1</sup> Archives de l'Isère. Registre des Arrêts criminels.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Minutes de Me Montaigne. 1630, fo 25,

<sup>3</sup> Minutes de Me Montaigne, fo 516.

<sup>4</sup> Peut-être marchand drapier, ce qui nous le fait supposer c'est qu'il

ville de Grenoble en 1658!. Il s'unit, le 6 mai 1656, en l'église réformée, à Olympe Deségaux, fille de Jean, marchand, et de Marie Verrière, et ne laissa pas d'enfants.

4° Mathieu, marchand, mourut d'une manière tragique, le 1° septembre 1655. Se promenant après souper, avec son ami le sieur Chovin, ils rencontrèrent dans la rue Neuve, François de Morges et « l'ayant regardé avec audace, celui-ci leur dit : « Voylà des « gens qui marchent bien droit. » Nicolas répondit que c'était sa manière de marcher ». De Morges, surexcité, mit l'épée à la main et en donna quelques coups de plat à Nicolas et à Chovin; ayant continué leur promenade ils se rencontrèrent une deuxième fois sur la place du banc de Mal Conseil, la dispute recommença, ils se battirent et Nicolas, blessé, mourut le surlendemain<sup>2</sup>.

Jean Nicolas s'était associé son fils Jean<sup>3</sup> qui, depuis quelques années, l'aidait dans son commerce. Agé et malade, il testa le 3 avril 1649. Par son testament il élut sa sépulture au cimetière de l'Église réformée de Grenoble à laquelle il laissa 30 livres légua 15 livres à son frère Moyse; à Jeanne, sa fille, 15 livres; à Louis, son fils, 1.200 livres; à Mathieu, la même somme plus 150 livres pour lui permettre d'apprendre une profession, et fit héritier universel son fils aîné. Jean Nicolas. Cet acte se termine ainsi : « Fait et écrit, signé de ma main et clos à Grenoble au lieu de mon habitation

reçut, le 30 septembre 1664, « d'Ozée Nicolas, ministre de la parole de Dieu, de Poët-Laval, près Dieu-le-fit, la somme de 220 livres 7 sols pour vente de marchandises et pour habillemens nuptiaux ». (Minutes de M° Mailhet, f° 132.)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Fastes consulaires de la ville de Grenoble. Grenoble, G. Dupont, 1884, in-f°, p. 18.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Fonds de la famille de Morges. Archives de l'Isère, E. 901, p. 10.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le titre des œuvres de M. Simon d'Olive, publiées en 1650, porte cette adresse: A Grenoble, chez Jean Nicolas père et fils, marchands libraires, rue du Palais, à la Palme.

dans la maison de Monsieur Maximi, secrétaire patrimonial, avec la marque particulière de nostre maison à costé de mon signet et cachet, le mesme jour et an que dessus. J. Nicolas<sup>1</sup>. »

Nicolas décéda vers le mois de mars 16522.

#### 11

Jean Nicolas, II<sup>o</sup> du nom, libraire, relieur, papetier<sup>3</sup>, banquier, dirigeait en même temps diverses entreprises commerciales<sup>4</sup>, son activité professionnelle ne l'empêcha pas d'occuper des situations en vue parmi ses concitoyens; consul de la ville de Grenoble durant les années 1654, 1655 et 1656, il exerça deux années les fonctions de juge de police.

Il fut député en 1659 par les marchands et bourgeois

¹ Minutes de Mº Montaigne, fº 371. Ce testament est écrit sur fœillets grand in-fº et scellé du cachet en cire rouge, de J. Nicolas, représentant ses initiales : J. N. surmontées d'une étoile et au-dessous un cœur.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> L'ouverture du testament eut lieu en mars 1652. (Minutes de M° Montaigne, f° 373.)

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> La quantité de rames de papier que Nicolas acherait étant considérable, il faisait ses principales acquisitions aux papeteries de Vizille. Les conventions qu'il signa sont très nombreuses : ettons au hasard l'une d'elles passée entre Nicolas, Claude Perodon et Barthelemy Morrisson, fabricants de papiers à Vizille, datée du 13 décembre 10,5.... Il fait la commande de 1,000 rames de papier « de trois sortes, à savoir, à la couronne, melsel et au pot, au choix dudit s' Nicolas, du poids, chaque rame, d'environ au-dessus de 11 à 13 livres, blanc, bien collé et bien conditionné, porté chez luy au prix de trente livres trois sols la rame, qui sera payé comptant à la réception de chaque fourniture sous les conditions que pendant ledit temps (entre-ci et la fin du mois d'aoust de l'année prochaine, 1656) lesdits associés ne pourront fournir dudit papier à autre que au dit sieur Nicolas». (Minutes de Mª Mailhet, 1655, f° 119.)

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Au mois de juillet 1652, les consuls de Grenoble, passèrent à Élizée Julien un contrat de bail au prix fait de la construction d'un pont de chène et d'un pont à bateaux sur l'Isère, Nicolas fut associé à ce prix fait et fournit la somme de 2.000 livres. (Bibl. de Grenoble, ms. V. 7088.)

de la ville, au synode de Loudun, pour se plaindre de la conduite du consistoire relativement à une question de préséance<sup>1</sup>. « Le sieur Nicolas, marchand libraire, député de la part des marchands et bourgeois, membres de l'Église réformée de Grenoble, aiant présenté à cette assemblée des actes et mémoires remplis de plaintes contre le consistoire de ladite Église, causées par un diférent qui s'étoit élevé entr'eux et les procureurs au parlement et à la cour de l'Edit, touchant des places dans leur consistoire; il demanda au nom des principaux marchands mentionnés ci-dessus, que le septième canon du troisième chapitre de notre discipline pût être observé, lequel contenait qu'aucun diacre, ou ancien, ne pourroit prétendre d'avoir quelque prééminence ou supériorité l'un sur l'autre, soit à l'égard du tems auquel ils seroient nommés et recus ou pour les places qu'ils occuperoient, ou soit par leur rang de donner leur voix. Et les députés provinciaux du Dauphiné<sup>2</sup> aiant été ouïs et le comité aiant fait son rapport, l'assemblée renvoie cette affaire au consistoire de l'Église de Grenoble pour en juger en dernier ressort selon le pouvoir qu'il en avoit eu par les canons des synodes nationaux, et il fut enjoint audit consistoire d'avoir soin que ledit canon de notre discipline fût exactement

 $<sup>^{1}</sup>$  Synodes nationaux des Églises réformées de France, par J. Aymon, t. II, p. 768.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Adrien Chamier, fils de Daniel, pasteur de l'Église de Montélimar, de 1617 à 1671, année de sa mort.

Alexandre d'Yse, pasteur de l'Église de Grenoble, puis pasteur et professeur de théologie à l'académie de Die, 1666-1675, fils naturel légitimé de Jean-Antoine d'Yze, gouverneur d'Exilles, et d'Hélène Bordelli; il avait épousé Anne Pissis, fille de Jacques Pissis et d'Isabeau de Serre, dont il eut François et Justine d'Yze. (Minutes de M° Patras, 1654, f° 34 et 40.)

François Gondran, avocat au Parlement et ancien de l'Église de Grenoble. Il fut mariée à Dorothé Meyssonnier, qui abjura le 7 octobre 1685. (Registre de Saint-Hugues.)

observé, et elle censura tous ceux qui s'étoient oposés audit consistoire. »

Dès l'année 1656, Jean Nicolas était commis de l'extraordinaire des guerres de l'élection de Grenoble. L'année suivante, il obtint les fonctions de trésorier général de M. le duc de Lesdiguières, qu'il occupa jusqu'en 1665.

Nicolas ne fit pas de bonnes affaires, surtout dans son commerce de banque. Plusieurs marchands et banquiers lui avaient fait de grosses avances; il ne fut pas en mesure de les rembourser. Les frères Rome, banquiers à Paris, étaient de ce nombre; ils se décidèrent à faire saisir les biens de Nicolas<sup>1</sup>. Heureusement pour lui, son beau-frère, François Vacher, se rendit caution de toutes ses dettes. D'autre part, les comptes de la maison de Lesdiguières étaient mal tenus, ils furent vérifiés et reconnus inexacts. Contraint d'abandonner ses fonctions par ordre du duc de Lesdiguières en 1665, sa librairie fut saisie; obligé de céder son commerce, il confia ses intérêts à son commis, François Féronce, attaché à sa maison depuis 1655, et avec lequel il passa les conventions suivantes :

« Jean Nicolas, trésorier, receveur et agent de M. le « duc de Lesdiguières, et François Féronce, mar-« chand libraire, ont fait leur compte, scavoir des « effets que le dit Féronce confesse d'avoir receu, « dudit s' Nicolas, tous les livres et effets contenus « en l'inventaire qui en a estéfait par les parties, les-« quels livres et effets ont esté appréciés par le dit « s' Nicolas à la somme de 15.369 livres 18 sols « 6 deniers, lesquels livres et effets lui ont été remis

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Advertissement pour s<sup>7</sup> Rome, marchand bourgeois de Paris. (Bibl. de Grenoble, R. 3630.) Les frères Jean, Simon et Antoine Rome, négociants à Paris, étaient originaires de La Grave. Nicolas leur devait environ 12.000 livres.

« par le dit S' Nicolas des le 1° jour de la présente « année 1665. Le dit Féronce promet et jure rendre « et représenter audit S' Nicolas tout le contenu au « dit inventaire dans six années, distraction faicte de « de ce qu'il aura vendu et payé, de trois mois en « trois mois au dit s' Nicolas de la somme de 15.369 « livres 18 sols 6 deniers que se monte ledit inventaire. « Le dit Nicolas promet que pendant lesdites six « années il sera obligé de le nourrir à sa table comme « aussi lui fournira deux arcs de sa maison!. »

Il est un fait certain, c'est qu'on ne trouve pas de livres à l'adresse du libraire Nicolas de 1660 <sup>2</sup> à 1668, M. Allut, dans ses Recherches sur Nicolas Chorier, rapporte que ce libraire n'exerçait plus dès 1660, que sa boutique était tenue par Féronce et ajoute que « le libraire Nicolas, qui s'était chargé de l'impression de l'Aloysia<sup>3</sup> (attribué à Chorier), fut seul poursuivi à la requête du procureur général, mais grâce à l'appui de quelques protecteurs... il en fut quitte pour la suppression temporaire de son privilège d'imprimeur». Nicolas n'était pas imprimeur, et sur quels documents M. Allut s'appuie-t-il? Il ne les fait pas connaître ou plutôt il ne reprend que la thèse soutenue par J. Ollivier dans la Vie et les ouvrages de N. Chorier<sup>4</sup>, et, après lui, par A. Rochas à l'article Nicolas: Biographie du

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Minutes de Marquian, fo 236.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Dés la « my janvier 1660 » Nicolas avait signé avec le pasteur Benjamin de Joux une convention par laquelle il devait faire imprimer une lettre sur la conférence, tenue à Fenestrelle, entre ce pasteur et le P. Calemard, missionnaire, il fut obligé de « rompre sa promesse pour des considérations du tout indépendantes de ma volonté. » Lettre du Sieur de Joux au sieur Calemard. Imprimée à Genève, par Philipte Gamonet, 1660, in-12, p. 180.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Aloysia Sigea et Nicolas Chorier, par P. Allut. Lyon, Scheuring, 1862, in-8°, p. 50, note.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Mélanges biographiques et bibliographiques, par J. Ollivier et Colomb de Batines, p. 16.

Dauphiné. t. II, p. 113. Tous les écrivains qui se sont occupés de l'Aloysia depuis cette époque n'ont fait que se copier. Le mauvais état des affaires de Nicolas l'obligea à faire gérer sa librairie par Fr. Féronce. Dans tous les cas Nicolas est toujours qualifié «libraire» dans les rôles de tailles de la ville de Grenoble depuis 1608 jusqu'en 1679 sans interruption 1.

Quoi qu'il en soit, notre avis personnel est que Nicolas n'a pas fait imprimer en 1660 à Grenoble l'Aloysia ou vendu ce livre obscène. Si cet ouvrage était sorti des presses grenobloises, l'imprimeur aurait été poursuivi. Or nous n'avons trouvé aucun document relatif à cette impression; du reste, les caractères de la première édition supposée grenobloise n'ont jamais été employés par les imprimeurs de notre ville, il en est de même du papier au filigrane représentant une sirène supportant une couronne radiée.

Féronce tint la librairie de Nicolas pendant les années 1661 à 1665 et publia cinq ouvrages portant l'adresse suivante: A Grenoble, chez François Féronce, marchand libraire, rue du Palais, à la maison du sieur Nicolas<sup>2</sup>. Il avait signé en 1665 avec son patron des conventions qui devaient durer l'espace de six ans.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Archives de la ville de Grenobles. Rôle des tailles. Registres de 1608 à 1679.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Dans: L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires à Grenoble, Grenoble, 1884, nous avons décrit trois ouvrages portant l'adresse de F. Féronce, on peut ajouter les deux suivants:

Les | pseaumes | de David | Misen rime Françoise | par Clément Marot. | et Théodore de Beze. | (Emblème de Th. de Beze). Se vendent à Grenoble, | chez François Féronce, marchand libraire, rue du Palais à la | maison du s' Nicolas | M.DC.LXI, in-12, 168 ff. n. chiff. (col. M.).

Histoire | de la vie | de Henry | dernier duc | de Mont-Morency, | contenant tout ce qu'il | a fait de plus remarquable depuis sa | naissance jusques à sa mort, | par Simon Du Cros. | A Grenoble, chez Francois Féronce, marchand libraire, rue du Palais, | à la maison du sieur Nicolas, | M.DC.LXV, in-12, 12 ff. n. chiff., 73 p., 4 ff. n. chiff. « Addition ». Épitaphe et sonnet sur la mort du dernier duc de Montmorancy. (Bibl. de Grenoble. U. 4209.)

Le traité que nous publions plus haut n'eut d'effet que l'espace de quatre années<sup>1</sup>. On retrouve en 1668 des ouvrages à l'adresse du libraire Nicolas, qui continua son commerce jusqu'en 1680.

François Féronce était l'un des fils d'Ozias Féronce. né en Picardie, célèbre astronome, « maître jardinier de Monseigneur le duc de Lesdiguières, en son chasteau de Vizille », et de Suzanne Guillebaud, qui, après la mort de son mari, plaça en apprentissage son fils François chez Jean Nicolas: « pour lui apprendre l'art et profession de la librairie, pour le temps et terme de trois années, qui commence à courir dès le susdit jour, 1er mars 1655, et qui finiront au 1 er mars 1658 au prix, pour le dit temps, de 150 livres 2» Après avoir terminé son apprentissage, François Féronce fut attaché à la maison de son patron et en 1661 devint son associé. A ce moment Jean Nicolas autorisa Féronce, qui ne pouvait rester seul à sa librairie, à prendre un compagnon; il s'entendit. le 13 février 1661, avec Samuel Giraud, fils de Jean, marchand de La Grave, « du consentement de Jean Nicolas, trésorier général de Monseigneur le duc de Les diguières », pour lui apprendre la librairie<sup>3</sup>.

François Féronce, après la mort de J. Nicolas, continua le commerce de la librairie; il avait loué à M<sup>me</sup> Huet, veuve de François Jassoud, marchand de Grenoble, une petite boutique rue du Palais, il la tenait encore en 1684<sup>4</sup>.

François Féronce mourut sans avoir été marié, le

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il est probable que Nicolas avait déjà signé une première convention avec Féronce, pour les années 1660 à 1665, nous ne l'avons pas retrouvée. Le nom de Féronce ne paraît jamais dans le rôle des tailles de la ville de Grenoble,

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Convention signée chez M<sup>o</sup> Mailhet, f<sup>o</sup> 202. (Chambre des Notaires.)

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Minutes de M. Mailhet, f. 18.

<sup>4</sup> Minutes de M. Sibillat, f. 68.

8 août 1687, « lequel n'a receu aucuns sacremens »1.

Lorsque l'occasion se présentait de rendre quelques services à la ville, Nicolas n'épargnait ni son temps, ni ses peines.

En 1661, des réjouissances furent célébrées à Grenoble à l'occasion de la Paix des Pyrénées. Il mit toute son activité à organiser la belle cavalcade qui devait parcourir les rues de la ville; il y figure avec ses collègues et son fils Jean, faisant partie de la confrérie joyeuse de l'abbaye de Bongouvert. Les consuls avaient ordonné l'acquisition « de taffetas vert pour faire un guidon à M. Nicolas<sup>2</sup> ». Il fut aussi chargé de l'impression de la « Relation des réjouissances célébrées à l'occasion de la paix » et reçut, à cet effet, la somme de 30 livres<sup>3</sup>.

En 1676, Jean Nicolas était capitaine d'une compagnie de la milice de Grenoble, on le voit en tête de ses hommes lors de l'arrivée de la duchesse de Sault. Fr. Boniel nous apprend que « la deuxième des onze compagnies, qui composent toute la Milice de cette ville, estoit fort nombreuse et toute de bons hommes bien mis, délibérez et adroits. Elle avoit pour Capitaine le sieur Nicolas, l'un des plus considérables bourgeois de Grenoble, pour le mérite, pour le cœur et pour l'esprit » 4.

Le libraire Nicolas reprit son commerce en 1668.

<sup>1</sup> Registre paroissial de l'église de Saint-Hugues.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Archives communales, CC. 840, p. 195.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> G. Allard, Relation exacte de tout ce qui s'est passé dans la ville de Grenoble pour la publication de la paix. A Grenoble, de l'imp. d'André Gales, 1660, in-4°. Réimprimé par H. Gariel Bibliothèque historique du Dauphiné, 1864, t. I, p. 1-25.

<sup>4</sup> Relation de ce qui s'est fait et passé à l'arrivée de Madame la duchesse de Sault dans la ville de Grenoble, le 16 septembre 1676, par le sieur François Boniel, prieur de Treffort. Grenoble, chez A. Galle et R. Philippe, impr. libr., 1676, in-f<sup>2</sup>, p. 37-38.

Il édita encore une vingtaine d'ouvrages et se retira en 1680, laissant sa maison à Louis Nicolas qui luimême la dirigea jusqu'en 1682, époque de la mort de son père<sup>1</sup>.

Jean Nicolas avait épousé en l'église réformée, le 13 juin 1649, Magdeleine Massard<sup>2</sup>, fille de Pierre-Louis, marchand apothicaire, et de Magdeleine Philibert, le contrat avait été signé « dans le lieu du Villars-Saint-Christophe, dans la maison du sr Massard<sup>3</sup> ». De cette union naquirent cinq enfants:

- 1. Jean, qui suit.
- 2. Uranie, mariée, le 9 août 1681, à Alexandre Pellat, sous-lieutenant dans le régiment de Normandie, fils de Pierre, marchand, et de Marguerite Eymeri<sup>4</sup>. Ils quittèrent Grenoble à la révocation de l'Édit de Nantes.
- 3. Isabeau, mariée, vers 1684, à Édouard Dan, marchand gantier.
- 4. Louis, marchand, dont on trouvera la notice ciaprès.
  - 5. Marie.

Guy Allard, dans La Bibliothèque du Dauphiné, publiée en 1680, lui consacre quelques lignes. « Jean

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> J. Nicolas assista, le 9 août 1681, au mariage d'Alexandre Pellat et de sa fille Uranie (Minutes de M° Patras, f° 375). Il mourut peu après selon la mention suivante que nous relevons dans un acte du 21 juin 1682: « Jean Nicolas, avocat, fils de feu Jean Nicolas, marchand. » (Minutes de M° Dou, f° 165.)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La famille Massard appartenait à la religion prétendue réformée, elle était originaire du Villard-Saint-Christophe, près de La Mure. Pierre-Louis, m° apothicaire à Grenoble dès 1590, avait épousé Madgdelaine Philibert dont il eut six enfants. L'un d'eux, Jacques Massard. fut, comme son père, maître apothicaire et testa le 29 décembre 1667. De Louise de Perdrix, il eut au moins sept enfants, parmi lesquels Jacques, docteur en médecine, agrégé au collège de Grenoble.

<sup>3</sup> Minutes de M. Montaigne, fo 126.

<sup>4</sup> Minutes de M\* Patras, f° 375.

Nicolas, libraire de Grenoble, connoist parfaitement la bonté et la beauté des livres. Quelques préfaces qu'il a faites en ceux qu'il a fait imprimer ont esté estimées 1. Il est l'auteur d'une petite nouvelle intitulée La Belle Hollandaise 2 et de La Relation des eaux de Prangin. »

Chorier, dans ses Mémoires<sup>3</sup>, fait de lui l'éloge suivant : « Cet homme, d'un esprit distingué, ayant acquis une connaissance particulière de la langue française, écrivait avec élégance et précision ; il recommanda (la généalogie de la famille de Sassenage <sup>4</sup>) avec habileté et d'une manière ingénieuse dans une préface élégante. »

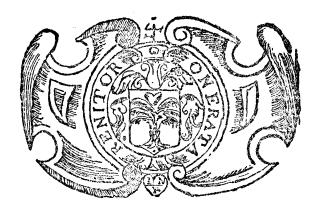
Jean Nicolas, IIe du nom, a orné la plupart de ses titres d'une marque correspondant à son enseigne; on la rencontre sous deux aspects différents : 1º la marque au Palmier, la première, fut employée de 1649 à 1659. Elle offre, dans un cartouche, un médaillon au milieu duquel est placé un écusson chargé d'un palmier, surmonté d'un cœur; il est entouré de la devise : ONERATA RENITOR ; dans le bas un petit écusson, en forme de cœur, renferme les initiales  $\frac{J.\ N}{E}$  (Jean Nicolas fils).

¹ II a dédié à M. de Lionne, seigneur de Leyssin, La Vie du Connétable de Lesdiguières (seconde édition), par L. Videl, 1649; « à M. Claude Expilly », L'Histoire du Chevalier Bayard, 1650. Il est l'auteur de la Préface du Journal de l'expédition de M. de la Feuillade pour le secours de Candie et d'un avis du libraire au lecteur dans : Le mespris du monde (par Drelincourt), 1669.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Nous ne connaissons pas l'édition grenobloise; elle a été réimprimée sous ce titre: L'Héroïne incomparable de notre siècle, représentée au naturel dans la Belle Hollandoise par M<sup>11e</sup> S\*\*\*. Histoire galante. La Haye, Duri, 1713, in-12.

<sup>3</sup> Mémoires de Chorier, éd. F. Crozet, p. 121.

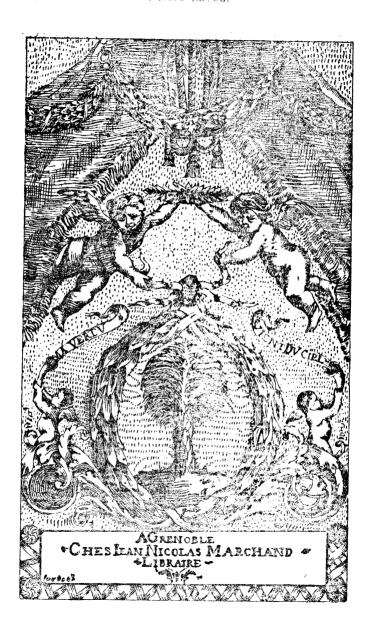
<sup>4</sup> Histoire généalogique de la maison de Sassenage, par N. Chorier, 1669, « Le libraire au lecteur », for 5 à 8 n. chiff.

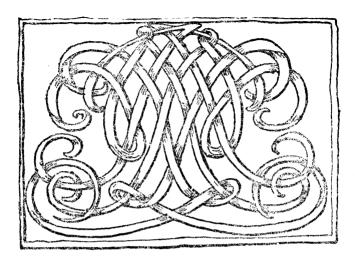


On la rencontre de trois grandeurs, gravée sur bois, pour les formats in-4°, in-8° et in-12. Nicolas n'a jamais édité de volumes in-f°. Il a fait graver par J. Sordot¹ la même marque, mais très ornementée, elle a été placée comme frontispice en tête de l'ouvrage du Père Philippe Labbé intitulé: La Géographie royale, publiée en 1658; la devise en est changée: MA VERTV VIENT DV CIEL. C'est la seule fois que nous l'ayons rencontrée.

La seconde marque renserme les initiales de J. Nicolas, doublement entrelacées. Elle existe en trois formats, gravée sur bois ou sur cuivre, entourée d'un filet, sur les titres d'ouvrages publiés de 1668 à 1676.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Jérôme Sordot, originaire de Lyon, était établi maître orfèvre et graveur à Grenoble dès 1658. Ch. des Notaires de Grenoble. (Minutes de M° Sirand, f° 150).





En bibliographie, quelques recherches que l'on fasse, il est difficile d'être complet; aussi depuis la publication de L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires à Grenoble, parue en 1884, nous avons retrouvé quelques publications du libraire Nicolas, dont voici les titres:

Règlement fait par la cour de parlement du Dauphiné, sur la police qu'elle veut estre observée pour l'entretènement des pauvres en la ville de Grenoble... (du 27 may 1614). *Imprimé à Grenoble* (par Pierre Verdier), pour Jean Nicolas, M.DC.XXI, in-4°, 32 p. Bibl. de Grenoble. O. 8930.

Déclaration | du Roy, | pour faire cesser les mouvemens, & restablir le repos, & la tranquilité en | son Royaume | vérifiée en parlement le 1<sup>er</sup> avril 1649 | (armes de France et de Dauphiné et de Navarre). A Grenoble, chez Jean Nicolas, marchand libraire, rue du Palais, à la Palme, M.DC.XLIX, in 4°, 8 p.

Tableav | d'erreurs | et | contradictions. | Tiré de divers Docteurs de l'Église | Romaine. | par François Guerin, ministre | de Jésus-Christ, en l'Église du Roure | en Valcluson | (buste tourné à g., sans doute celui de l'auteur). Il s'en vend | à Grenoble, chez Jean Nicolas, | rue du Palais, à la palme, M.DC.LVI<sup>1</sup>, pet. in-8°, 16 ff. n. chiff., 270 p. (la dernière est chiffrée 290 par erreur), manchettes. (Bibl. de Grenoble. V. 9537.)

Le | fidelle | soupirant | ov | méditations | par Monsieur de... | (marque à la palme). A Grenoble, | chez Jean Nicolas, | marchand libraire, | rue du Palais, à la Palme, M.DC.LVII, in-12, 220 p. (la dernière chiffrée 120 par erreur).

Dédicace à Madame la marquise de Montauban. Madrigal en l'honneur de l'auteur, signé : I. de B. (Bibl. de M. G. Vellein.)

Nouveau testament, c'est-à-dire: La Nouvelle alliance de Nostre Seigneur Jésus-Christ (emblème de Théodore de Bèze: La vraie religion triomphant de la mort). Se vend à Grenoble, chez Jean Nicolas, marchand libraire, rue du Palais, à la Palme, 1658, in-12, 270 ff. n. chiff. (Bibl. de M. E. Chaper.)

Défense | de la | conception | toute pure, | et sans tache, | de la Sainte Vierge. | Et des raisons que l'on a, d'en esperer de l'È- | glise une dernière definition. | Par le sieur de Cabiac Prestre, | docteur en Théologie [Henri d'Alby, jésuite] | (Le Christ, Dieu et la Vierge) A Grenoble, | et se vendent chez Jean Nicolas, | marchand libraire, rue du Palais, à | l'Enseigne de la Palme, | M.DC.LXVIII. | Avec approbation.

In-8°, 16 ff. n. chiff. (titre, dédicace à M. du Faure, président au parlement; préface, table des divisions et l'ap-

¹ L'inventaire des Archives communales de la ville de Grenoble, 2° partie, série CC., relève, à propos du libraire Nicolas, un imprimé de l'année 1657 que, dit-il, nous n'avons pas signalé dans notre Bibliographie grenobloise. Nous répondrons à cette note, inscrite au bas de la p. 193, que nous avons prévenu le lecteur, p. xix, que nous ne décririons pas les arrêts, mémoires judiciaires, factums, etc., dont le nombre est considérable. Nous ferons aussi remarquer que les mémoires judiciaires, imprimés à Grenoble au xvii° siècle, ne portent jamais le nom de l'imprimeur, encore moins celui d'un libraire: les impressions de cette nature, tirées à petit nombre, n'étant pas destinées au commerce.

probation du 14 juillet 1653, 352 p. pour le traité). (Bibl. de M. P. Couturier de Royas.)

Histoire généalogique de la maison de Morges, branche de celle de Berenger, par Nicolas Chorier. *Grenoble*, *Nicolas*, 1671, in-12, 3 et 30 p.

C'est une réimpression et non un tirage à part de celle qui se trouve dans l'histoire généalogique de Sassenage. D'après quelques mots de l'avertissement l'on pourrait supposer que cette réimpression a été faite aux frais de la famille (brochure fort rare, note d'A. Rochas).

Ratramne | autrement | Bertram | prestre | du corps et du sang | du seigneur | en latin et en François | Se vendent | à Grenoble, | chez Jean Nicolas marchand | libraire, rue du Palais. | M.DC.LXXIII, in-12, 74 p. pour l'avertissement et 113 p.

Les vies | de François | de Beavmont, | Baron des Adrets. | de Charles Dupuy, | seigneur de Montbrun | et de Soffrey de Calignon | chancelier de Navarre. | par M. Guy Allard, conseiller du Roy, | Président en l'élection de Graisivaudan & | Duché de Chamsaur. | (Petite marque de Nicolas. Lettres entrelacées.) A Grenoble | chez Jean Nicolas, Marchand libraire | rue du Palais. | M.DC.LXXVI, in-12, 6 ff. n. chiff. (titre, dédicace à F. Dugué, intendant; préface, 91, 91, et 66 p.) (Bibl. de Grenoble. T. 23.)

### Ш

Louis Nicolas, marchand, fils de Jean, II<sup>e</sup> du nom, et de Magdeleine Massard, fut associé à son père vers 1676. On trouve son adresse de libraire sur les trois ouvrages suivants

1. Les amours d'Abélard et d'Héloïse (par l'avocat J. Alluys)<sup>1</sup>. A l'Aube-pin pour Louis Nicolas, 1676,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Jacques Alluys et non Alluis, avocat au Parlement (14 nov. 1661), né à Grenoble en 1644, fils de Benoit, marchand de cette ville, et de Marguerite Blanc; il mourut à Romans, 1688.

- in 12, 6 ff. n. chiff., 128 p. (L'enseigne à L'Aubepin rappelle le nom de la propriété que les Nicolas possédaient à Meylan près Grenoble).
- 2. Seconde partie du traité des Panacées... par J. Massard. A Grenoble, chez P. Frémon, impr... et se vendent chez Louis Nicolas, marchand libraire, rue du Palais, 1680.
- 3. L'histoire de la vie de Charles de Créquy, duc de Lesdiguières (par N. Chorier). A Grenoble, chez Louys Nicolas, marchand libraire, rue du Palais, 1681.

Louis Nicolas avait succédé à son père en 1680; mais peu après la mort de Jean ses biens furent vendus<sup>2</sup>, et cette importante librairie, qui avait plus de 73 ans d'existence, passa aux mains du libraire François Provensal<sup>3</sup>.

#### IV

Jean Nicolas, Ille du nom, naquit à Grenoble vers 1650, acheva ses études à l'Académie de Genève où il était inscrit dès juin 16684. De retour en Dauphiné, il continua ses études de droit, fut reçu docteur, puis avocat au parlement de Grenoble, le 11 août 16735; il occupa plus tard les fonctions de lieutenant au

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Bibl. Nationale, L<sup>x 27</sup>, 5134A. François Provensal fit changer le titre de cet ouvrage. Des exemplaires portent son adresse avec les dates 1683 et 1684; il supprima le titre de la seconde partie qui commence à la p. 3, signée A.; le même ouvrage fut vendu à Paris, chez Jacques Colombat, avec la date 1695. Bibl. N<sup>10</sup>, L<sup>x 27</sup>, 5134B.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Adjudication des créances de la succession de J. Nicolas, libraire, passée pour 280 livres à la requête de Madeleine Massard, sa veuve, 1682. (Archives de l'Hôpital, H. 961.)

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Minutes de Me Sibillat, fo 171 ve.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Le livre du Recteur. Catalogue des étudiants de l'Académie de Genève. Genève, Fick, 1860, p. 153.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Bibliothèque des avocats. Registre des réceptions.

bailliage du duché de Lesdiguières en Champsaur.

Nicolas avait abjuré la religion protestante en 1685. A cette époque on avait remarqué que les nouveaux convertis ne fréquentaient que rarement les catholiques, et un état fut dressé, par ordre de l'intendant Bouchu, sur lequel chaque converti était noté. Dans la liste des avocats, on lit : « Le sieur Nicolas : il passe pour très meschant huguenot, il a un domaine à Meylan, distant d'une lieue de Grenoble où l'on croit qu'il s'y faict souvent des assemblées à cause des huguenots que l'on y voit aller et venir 1. »

L'avocat Nicolas a toujours passé pour être le traducteur de l'Aloysia. F. Lancelot, en 1735, écrivait au bibliophile Jamet : « On attribue la traduction en français à l'avocat Nicolas, fils du libraire <sup>2</sup>... »

Depuis cette époque rien n'est venu confirmer cette présomption; cependant les biographes et les rédacteurs de catalogues de bibliothèques ont continué à lui en donner la paternité sans d'autres preuves, ce qui nous paraît très contestable. Quoi qu'il en soit, J. Nicolas est probablement l'auteur d'un petit ouvrage, fort rare, signé seulement de ses initiales : J. N. Il a pour titre :

La Verge de Jacob, ou l'art de trouver les tresors, les sources, les Limites, les Métaux, les Mines, les Minéraux, et autres choses cachées, par l'usage du Baton fourché par I. N. A Lyon, chez Hilaire Barilel, rue Mercière, à la Constance, M.DC.XCIII, avec approbation et permission, in-12, 12 ff. n. chiff., 137 p., 3 p. n. chiff. table et approbation, front. grav. 3.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mémoires de Leclair. Ms., f° 67 v°. Bibl. de Grenoble. R. 30.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Rochas, Biogr. du Dauphiné, article Chorier, signale la traduction attribuée à J. Nicolas, avocat, sous ce titre: Académie des dames, ou les entretiens galants d'Aloysia. (Grenoble), 1680, 2 vol. pet. 12. (Nous n'avons jamais rencontré cet ouvrage.)

<sup>3</sup> Bibl. de Grenoble. O. 3113.

La dédicace à M<sup>5</sup> le duc de Lesdiguières semble nous faire connaître le nom de l'auteur qui s'exprime ainsi : « L'honneur que j'ai eu d'être élevé dans votre maison, pendant que feu mon père s'y aquitoit d'une administration, dont votre ayeul l'avoit honoré, exige que je vous marque une partie de ma reconnoissance, en vous consacrant tout ce qui dépend de moi, et que je vous proteste que mon zèle pour votre service, égalera celui de mon devancier pour les vôtres, s'il ne le peut surpasser. »

Nous avons déjà dit que le père de l'avocat Nicolas avait été trésorier de la maison de Lesdiguières.

Ne serait-il pas l'auteur du sonnet inséré dans les pages liminaires de la *Panacée*<sup>1</sup> de Jacques Massard, signé des initiales I. N.?:

## A Monsieur Massard le médecin, sur sa Panacée.

Mortels qui gemissez sous les vives douleurs D'un venin obstiné d'une fievre incurable :
Mortels qui pour guérir d'un mal qui vous accable,
N'avez pour tout secours que l'usage des pleurs,
Mortels qui fletrissez comme les belles fleurs
Qui souffrent du Midy l'ardeur impitoyable,
Vous enfin qui fuyans et le lit et la table,
Perdez en peu de temps vos plus vives couleurs,
Cessez, cessez vos cris, abandonnez vos plaintes :
Vos maux vont prendre fin, et toutes leurs atteintes
Se peuvent éluder par le secours de l'Art.
Et cét Art merveilleux, ce fils de la pensée
Se trouve renfermé dans cette Panacée,
Que vous offre aujourd'huy le Médecin MASSARD.

I. N.

¹ Les vingt dernières pages de sa Panacée renterment de nombreuses cures obtenues par son élixir; on y rencontre les guérisons de plusieurs membres de la famille Nicolas : M¹¹º Nicolas, fille de feu s¹ Desegaux; M¹¹º Dan, fille du s¹ Dan, maître gantier; Mº Vacher, huissier; la femme du sieur Clavière, droguiste, fille du s¹ René Dan; M¹¹º Nicolas (Massard), femme du s² Nicolas, libraire; M™ Desegaux, veuve du s¹ Desegaux, marchand de Grenoble.

Jean Nicolas avait épousé, le 21 juin 1682, Isabeau Clavière, fille de Pierre, procureur en la cour, et de Jeanne Vacher<sup>1</sup>. Nous lui connaissons treize enfants:

- 1. Marie-Magdeleine, née en 1683, inhumée le 11 novembre 1686.
- 2. Françoise, inhumée dans l'église de Saint-Hugues, le 7 novembre 1686; elle était âgée de dixhuit mois
- 3. Marguerite, épouse de Jean Garignet, marchand joaillier; ils quittèrent le royaume pour cause de religion.
- 4. Charlotte-Frédérique, née le 20 décembre 1687; son parrain fut François Clavière, marchand, qui la tint sur les fonds baptismaux pour noble Jean Frédéric, duc de Wurtemberg.
  - 5. Marianne, née le 1er avril 1689.
- 6. Nicolas, né le 25 mars 1690; ses parrain et marraine furent Nicolas Joubert, avocat, et sa femme, Claudine Thomé. Il était garde-magasin des vivres en 1724 et épousa, le 7 juillet 1727, Marguerite Richard.
  - 7. Dorothée, née le 5 août 1691.
- 8. Antoinette, née le 16 mai 1693, mourut le 23 avril 1709, dans sa seizième année.
  - 9. Jeanne, née le 11 sévrier 1695.
  - 10. Anne, née le 4 mars 1696.
  - 11. Magdelaine, née le 28 mars 16982.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Minutes de M° Dou, f° 165. Nicolas Chorier fut présent à ce mariage. Isabeau ou Élisabeth Clavière mourut le 10 mai 1738, âgée de 65 ans, et fut inhumée le lendemain en l'église Saint-Hugues. (Registre paroissial.)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Nous ne connaissons pas le nom de la fille de l'avocat Nicolas qui eut un enfant naturel. Les archives de l'Hôpital nous apprennent que : « on mettra en nourrice l'enfant naturel de la fille de M. Nicolas, avocat, laquelle a été débauchée par le fils du s<sup>r</sup> Garcin, procureur, sans recouvrement des frais sur les sieurs Garcin et Nicolas. » (E. 8, p. 76.)

12. Lazare, né le 2 août 1699; il eut pour parrain Lazare David, inspecteur général pour le commerce en Dauphiné, et pour marraine Marguerite Lestelley, fille de Charles. Le 21 juillet 1739, il épousa Justine Leveneur, fille d'André, maître orfèvre, et de Marguerite Allard. De cette union naquirent deux enfants:

Jean-Jacques, né le 4 août 1742; Jean-André, né le 13 août 1743.

13. Suzanne, née en 1702, décédée le 3 mai 1710.

Jean Nicolas se sentant indisposé fit son testament le 14 juin 1720. Il légua 800 livres à Marguerite, sa fille, « payables alors seulement qu'elle reviendra en France et se viendra remestre au giron de l'Église catholique »; à Charlotte, sa quatrième fille, « 800 livres, et aux susdites mesmes conditions ». Il fit des legs moins importants à ses trois autres filles, Marianne, Magdelaine et Jeanne et à son deuxième fils, Lazare, et nomma héritier universel Nicolas Nicolas, son fils aîné 1.

Jean Nicolas mourut le 21 juin 1720; les registres de la paroisse de Saint-Hugues mentionnent son décès:

« Le 22° juin 1720 le chapitre a donné la sépulture « à Monsieur maître Jean Nicolas advocat au parle-« ment de Dauphiné mort âgé de 77 ans après avoir « reçu les sacrements. De Beauregard vicaire de « Saint-Hugues². »

La veuve de Nicolas, Élisabeth Clavière, décéda le 11 mai 1738, âgée de 65 ans.

E. M.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Minutes de M° Couturier, f° 186.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> L'âge de 77 ans donné dans cet acte à Nicolas nous paraît inexact; son père s'étant marié en 1649, il ne pouvait avoir à l'époque de son décès plus de 70 ans.